

**CONTRAT DE VENTE DE SEMENCE EN PLEINE
PROPRIÉTÉ
FIER L'ÉVIDENCE Z
SAISON 2024**

VENDEUR :

Marty Aurélie
45 route de linard 03800 st bonnet de rochefort
06.13.41.05.76
aurelie.jadis@gmail.com

ACHETEUR :

-
-
-
-

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une dose de 8 paillettes de l'étalon Fier l'Evidence Z aux conditions suivantes :

RESERVATION 750 euros (à régler ce jour par chèque à joindre au contrat, encaissable 1^{er} février 2024)

Frais d envoie France : 110 euros

Frais d envoie Europe : 160 euros

L acheteur sera propriétaire des 8 paillettes.

Cartes suivantes avec les paillettes restantes: offertes

La jument sera inséminée en IAC dans le centre agréé

.....
.....

où sera envoyé la dose sur demande.

L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du chèque de réservation.

Toute utilisation frauduleuse des paillettes fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions compétentes.

Fait à , Le /...../.....

Signature du vendeur
Précédée de la mention « lu et approuvé »:

Signature de l'acheteur
Précédée de la mention « lu et approuvé »:

